

GUIDE DE CANDIDATURE POUR LE CA DU CJP (2026)

Postes en élection :

- Présidence (mandat de deux ans)
- Vice-présidence (mandat d'un an)
- Secrétariat (mandat de deux ans)
- Trésorerie (mandat d'un an)
- Rep. universitaire (mandat d'un an)
- Rep. générale (mandat d'un an)
- Rep. secondaire (mandat de deux ans)
- Rep. travailleur (mandat de deux ans)

Critères d'éligibilité :

- Avoir entre 14 et 25 ans;
- Être d'expression française;
- Résider au Manitoba pendant toute la durée du mandat;
- Avoir 18 ans ou plus pour les postes de présidence, de vice-présidence et de trésorerie.

ÉTAPE 1 : Remplir le formulaire sur le site Web du Cjp

Remplir le formulaire sur notre site Web afin d'indiquer vos informations, de préciser pour quel poste vous vous présentez et de soumettre les 8 signatures électroniques de membres qui appuient votre candidature.

ÉTAPE 2 : Soumettre votre vidéo de candidature par courriel à la direction générale

Soumettre par courriel votre vidéo de candidature. Votre vidéo doit durer moins de deux minutes et ne doit contenir ni montage, ni musique, ni effets sonores. On aimerait simplement vous entendre!

Dans votre vidéo, répondez aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que vous apporterez au CA du Cjp?
- Quelle est votre vision pour la jeunesse d'expression française au Manitoba?
- Pourquoi devrait-on voter pour vous?

Votre candidature sera invalide si le formulaire et la vidéo ne sont pas soumis au plus tard le 14 septembre à 16 h. Il faut soumettre une vidéo pour que votre candidature soit complète et valide.

ÉTAPE 3 : EN PRÉSENTIEL À L'AGA - Remettre deux signatures à la direction générale

Pour ajouter l'élément en présentiel à notre processus d'élection et à notre AGA, les candidats doivent recueillir deux signatures de membres qui appuient leur candidature à partir de 18 h, durant l'heure de réseautage qui précédera l'AGA, afin de compléter leur dossier de dix signatures au total (8 signatures électroniques et 2 signatures en présentiel). Le formulaire de signature papier sera disponible sur place à l'AGA.

Cette nouvelle initiative encourage les jeunes à faire jasette, à apprendre à se connaître et oblige les candidats à parler de leurs idées en personne.

Les candidats doivent remettre leur formulaire papier comprenant les deux signatures à la direction générale avant le début de l'AGA afin que leur dossier soit complet et qu'ils soient admissibles à l'élection.

